

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 37
Votes exprimés : 37
POUR : 37
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
3 octobre 2023
Date d'affichage :
3 octobre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Frédéric CARRE) - Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Stéphane BARDOUX) - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Jacqueline DUPLESSY – Michel GCHWEINDER – Sylvie CHARPIGNON -
Absents : Evelyne CALLEJA - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER – Claude CATRIN – Annie ROUSSEAU -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE D'ANGELY

Monsieur Philippe TRESPALLE ne participe pas à la délibération et au vote

Monsieur Jean-Michel SABAN, Vice-Président, explique que la Commune d'ANGELY sollicite l'attribution d'un fonds de concours pour des travaux de voirie.
Le montant total des travaux s'élève à 46 406,70 € HT.

Au vu des dispositions du règlement d'intervention en matière de fonds de concours, tous les travaux ne sont pas subventionnables. Le bureau communautaire propose d'attribuer un fonds de concours à la commune d'ANGELY pour un montant de 3 035,52 €, au titre de sa compétence voirie.

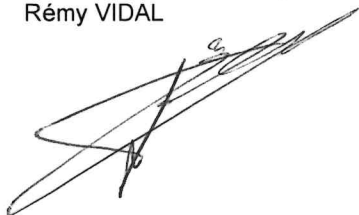
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune d'ANGELY, pour des travaux de voirie, pour un montant de 3 035,32 €.

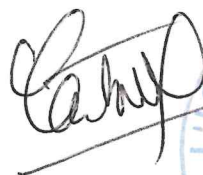
DIT que cette dépense sera imputée à l'article 657341 du budget principal 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 13/10/2023